

PARCOURS DE LOISIRS ORIENTATION

Etangs du Trebois

Echelle : 1/5000ème soit 1cm = 50 mètres
 Equidistance : 2.5 mètres



PIENNES
 Ville citoyenne et dynamique



Responsabilités des utilisateurs : les préjudices liés à l'utilisation des différents parcours relèvent de la seule responsabilité des utilisateurs. D'une manière générale, la commune de Piennes ne saurait voir sa responsabilité engagée pour des dommages physiques et/ou matériels survenus lors de l'utilisation des parcours.

OUTDOOR&Co
 L'aventure commence ici !

OUTDOOR&Co OUTDOOR&Co OUTDOOR&Co OUTDOOR&Co

Implantation :
 OUTDOOR&Co - Manuel ZENEVRE
 06 81 78 37 45 - 03 29 41 96 30
 Email. manuelzenevre@orange.fr

VERT 2
TRÈS FACILE
 Pour les enfants, les scolaires, la famille, pour une découverte de l'activité. Les balises sont proches ou sur les chemins.

Relevés cartographiques 2025
 CDCO54 - Philippe POGU
 Email. p.pogu@free.fr

Circuit Vert 2
 1.300 km

▷	○	×	×	Panneau d'information
1 38	○	×	×	Sentier, Croisement
2 39	○	×	↖	Sentier, extrémité Nord-Ouest
3 42	⊕	×	○	Bosquet, côté Ouest.
4 49	○	×	→	Flèche directionnelle
5 51	⊕	×	⊕	Arbre remarquable, feuillu.

○ 140 m ⊕

- × Objet particulier
- ⊕ Banc
- Agrès
- ×
- Table
- ⊕ Lampadaire
- ⊕ Poubelle
- ⊕ Poteau indicateur
- Rocher
- ⊕ Zone de rochers
- Route
- Chemin, sentier
- Sentier peu visible
- Escalier
- Mur infranchissable
- Clôture infranchissable
- Clôture franchissable
- Clôture en ruine
- Voie de chemin de fer
- Lignes électriques
- Terrain découvert
- Terrain découvert arbres dispersés
- Terrain cultivé
- Terrain découvert encombré
- Terrain découvert avec arbres
- Terrain sablonneux
- Végétation course lente
- Végétation marche
- Végétation difficile
- Végétations basses
- Arbre, petit arbre, arbuste
- Limite de végétation
- Marais
- Marais étroit
- Etendu d'eau
- Courbe de niveau, intermédiaire
- Colline
- Dépression
- Abrupt de terre, important
- Levée de terre
- Fossé
- zone accidentée
- Construction
- Zone privée
- Zone de circulation, parking

38

39

42

49

51

Toute reproduction ou adaptation sous quelque forme et par quelque procédé, que ce soit, même partiel, est strictement interdite. L'ensemble des droits appartient à la commune de Piennes (54)